



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 décembre 2022 à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Jacinthe Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

260-12-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

261-12-22

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne soit levée à 20 h 02 et ajournée pour être poursuivie immédiatement après l'assemblée publique d'information concernant les analyses d'eau souterraine effectuées dans le secteur de la route des Vingt-huit.

Raymond Francoeur
Maire

July Bédard
Directrice générale, greffière-
trésorière